

**JOURNEE REGIONALE  
 DE LA PRATIQUE  
 AVANCEE  
 28 NOVEMBRE 2024**



**Fiche atelier Retour d'expérience aux urgences**

**Animateurs**

Christine SZCZUCZYNSKI – Infirmière en Pratique Avancée, mention Urgences et Pathologies chroniques stabilisées  
 Docteur Rémi DALIER – Médecin Urgentiste, Chef de Clinique universitaire, Assistant hospitalier, Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers (86)



<p><b>Freins</b></p> <p>Nouveauté et particularité de la mention urgences (décret du 25 octobre 2021)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Double parcours paramédical et médico paramédical qui limite le recours plein et entier à l'IPA</li> <li>- Liste des actes sur les 2 parcours complexe à la lecture et sujette à interprétation</li> </ul> <p>Limite dans la primo-prescription (uniquement les traitements non soumis à prescription médicale obligatoire)</p> <p>Représentation du métier d'IPA et identité professionnelle à consolider</p>	<p><b>Leviers</b></p> <p>Discussion nourrie et continue au sein de l'équipe pour lever les freins au recours à la pratique avancée et faire évoluer les représentations</p> <p>Soutien fort du chef de pôle qui emporte adhésion de l'ensemble de la communauté médicale urgentiste</p> <p>Besoins croissants en soins</p> <p>Réflexion sur l'évolution des textes : évolution du décret et du périmètre de compétence</p>
<p><b>Bonnes pratiques</b></p> <p>Stage réalisé dans le futur lieu d'exercice</p> <p>Chef de service garant de la contractualisation du protocole d'organisation</p> <p>Suivi activité IPA réalisé sur temps hors clinique</p> <p>Arrivée IPA dans le service avant médecin, départ synchronisé pour faciliter transmissions</p>	<p><b>Ressources</b></p> <p>Vademecum formalisé par les IPA en poste permettant explicitation &amp; appropriation dans l'exercice des différents cas de figure du décret de 2021</p> <p>Double mention Urgences et Pathologies chroniques stabilisées d'une des 2 IPA en poste</p> <p>Collectif constitué par l'ensemble des IPA mention Urgences</p> <p>Collégialité dans le suivi et les décisions</p>